

Bulletin d'information sur l'édition scientifique

Numéro 14 - Décembre 2023

Ceci est le quatorzième numéro du bulletin d'information visant à mieux informer la communauté mathématique (et d'autres) sur les questions liées à l'édition scientifique. N'hésitez pas à le faire circuler autour de vous et notamment dans votre laboratoire et/ou établissement. Bonne lecture !

1. Les recommandations du Conseil Scientifique de l'INSMI sur les pratiques de publication et d'évaluation

2. L'Académie des Sciences prend position sur Sigaps

3. L'Université de Lorraine décide de ne pas renouveler son abonnement à Wiley

1. Les recommandations du Conseil Scientifique de l'INSMI sur les pratiques de publication et d'évaluation

Dans son rapport de prospective 2023, le Conseil Scientifique de l'INSMI formule un certain nombre de recommandations concernant les publications (Chapitre I du rapport) qui peuvent être résumées comme suit : *“Poursuivre l'incitation à déposer les articles sur les archives ouvertes, soutenir les publications adoptant le modèle diamant, notamment le centre Mersenne, continuer d'alerter sur les APCs, et orienter les négociations avec les éditeurs vers de meilleures pratiques.”* On lira également avec intérêt (Chapitre VII du rapport) les résultats de l'enquête effectuée auprès des mathématiciennes et mathématiciens, afin de connaître leur perception de l'évolution des pratiques de publication et d'évaluation.

Pour en savoir plus :

<https://csi.math.cnrs.fr/rapports/prospective2023.pdf>

2. L'Académie des Sciences prend position sur Sigaps

Le Système d'interrogation, de gestion et d'analyse des publications scientifiques (Sigaps) est un outil bibliométrique utilisé pour calculer la dotation recherche des Centres Hospitaliers Universitaires. Le Comité Évaluation et science ouverte de l'Académie des sciences a publié un avis pointant plusieurs problèmes liés à son utilisation et formulant des pistes d'évolution vers une évaluation plus qualitative.

Pour en savoir plus :

https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/Avis_SIGAPS.pdf

3. L'Université de Lorraine décide de ne pas renouveler son abonnement à Wiley

L'Université de Lorraine a fait le choix de ne pas renouveler son contrat d'abonnement aux revues Wiley qui arrive à échéance à la fin de l'année 2023. Dans les trois billets ci-dessous, l'université fournit des éléments de réponse à trois questions naturelles et importantes :

- [Pourquoi avoir pris cette décision ?](#)
- [Comment les scientifiques de l'université pourront-ils accéder aux articles de Wiley à partir de 2024 ?](#)
- [A quoi serviront les crédits libérés par ce désabonnement ?](#)